REGIONSJOB
Société par actions simplifiée
au capital de 168.672 euros
Siège social : Le moulin du Comte
20 rue Jules Vallès 35 000 Rennes
428.843.130 RCS RENNES

Certifié conforme à l'original

3207680
03 AOUT 2012
Le
Dépôt N°
2000821

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2012

L'an deux mille douze et le mardi 12 juin, à 14 heures 30, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social de la société, 20 rue Jules Vallès 35000 Rennes.

...

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur la situation de la société et l'activité de celle-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Présentation par le commissaire aux comptes de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Examen et approbation des comptes annuels et de la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ; quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation par le commissaire aux comptes de son rapport spécial sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- Examen et approbation des conventions soumises à contrôle spécial,
- Mandats des commissaires aux comptes.

Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire :

- Lecture du rapport du Président sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés,
- Décision à prendre sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes,
- Du rapport du Président sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à échéance lors de cette assemblée :

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur André Tanguy, commissaire aux comptes titulaire, sis BP 17336 St Martin des Champs 29 673 Morlaix ;
L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant la Sarl Cabinet Tanguy représentée par M. Dominique Herry, sis BP 17336 St Martin des Champs 29 673 Morlaix.

Les mandats des Commissaires aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Toutes les décisions ci-dessus ont été prises à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président
Monsieur Roland Tresca

Le secrétaire de séance
Monsieur Jérôme Armbruster